

Rapport du Président

Commission permanente lundi 20 octobre 2025 N° CP-2025-7-1-2 N° applicatif 13241

1 ère Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction appui et pilotage 3

Service consulté

SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien pour un montant total de 52 390 €.

1. Subvention pour une étude de faisabilité pour un projet d'autoconsommation collective sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires portée par la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires

Le budget relatif aux fluides de la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires (CCST) a fortement évolué du fait de l'augmentation de son activité d'une part, et de la volatilité des marchés d'autre part.

Afin de limiter ces évolutions, la collectivité a mis en place, avec l'aide de ses agents et de ses usagers, plusieurs actions de maitrise de l'énergie. Par ailleurs, elle a programmé et mis en œuvre des travaux sur ses bâtiments pour permettre une meilleure régulation des chauffages ou des remplacements de matériels énergivores.

La CCST souhaite désormais produire un maximum d'énergie renouvelable (photovoltaïque). Grâce à l'évolution réglementaire de ces dernières années, l'électricité qui ne sera pas utilisée sur le site, pourra être mobilisée pour les autres sites de la collectivité, grâce au dispositif de l'autoconsommation collective. Le coût de cette énergie sera donc maitrisé pour la collectivité, et ne sera plus sujette aux fluctuations des marchés. D'autres partenaires de la collectivité souhaitent également maitriser le coût de leur énergie, en produisant eux-mêmes de l'énergie ou en achetant de l'énergie à prix maitrisés.

L'étude de faisabilité a pour objectif de mettre en avant des éventuelles cohérences entre des partenaires locaux. Il s'agit également de vérifier l'hypothèse d'une organisation locale multi-partenariale pour la revente de leur énergie, à des conditions qui seraient fixées directement avec les acheteurs. Un recensement des potentiels partenaires publics a déjà été réalisé à l'automne 2024 et une quinzaine d'entre eux ont donné leur accord pour participer à cette étude, dont l'appel d'offre a été lancé au printemps 2025. L'étude se déroulerait au courant de l'été et de l'automne 2025, pour un rendu prévisionnel fin 2025/début 2026.

Ce projet émarge à l'enjeu Environnement et Ecologie du Contrat de territoire Centre Alsace, dont l'objectif opérationnel est le suivant : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

Le coût de l'étude s'élève à 28 480 € HT, réparti selon ce plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	REPARTITION DU COÛT HT	% arrondi	
Communauté de Communes de Sélestat et Territoires (maître d'ouvrage)	5 696 €	20%	
Région Grand Est	17 088 €	60%	
Collectivité européenne d'Alsace	5 696 €	20%	
TOTAL	28 480 €	100%	

La Commission Centre Alsace et équité territoriale réunie le 8 octobre 2025 a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 5 696 € correspondant à 20% du montant des dépenses éligibles.

2. Subvention pour une étude d'opportunité pour la réhabilitation des bâtiments de la gare de Barr portée par la Commune de Barr

La Ville de Barr, inscrite dans la démarche Petites Villes de Demain (PVD) et signataire d'une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT), a identifié le quartier gare comme un site stratégique de son projet de revitalisation pour devenir un lieu de vie et un pôle multimodal.

Le quartier de la gare a fait récemment l'objet d'un réaménagement de ses abords et a vu l'installation d'un pôle santé regroupant plusieurs dizaines de professionnels de santé.

L'acquisition (en cours de finalisation) et la réhabilitation du bâtiment voyageur de la gare est une nouvelle étape pour l'attractivité du quartier et de la ville plus globalement. Depuis peu, une nouvelle opportunité d'acquisition a vu le jour avec le bâtiment annexe, ancienne hall de stockage des marchandises.

La Ville de Barr souhaite élaborer un projet de reconversion de ces 2 bâtiments : le bâtiment voyageurs et l'ancienne halle de stockage des marchandises.

L'étude a pour objectif d'accompagner la Ville de Barr dans la définition et la faisabilité du bâtiment.

Dans le cadre de cette étude, plusieurs thématiques seront interrogées, à l'appui d'une concertation avec les habitants, les professionnels et commerçants ainsi qu'avec les partenaires institutionnels :

- Tertiaire, artisanat, services aux entreprises : réinterroger les projets initiaux envisagés et évaluation les besoins en immobilier d'entreprises ;
- Services de proximité ;
- Commerces : besoins et typologie de commerces ;
- Santé : évaluer le besoin en lien avec l'offre existante au pôle santé du Kirchberg et avec les demandes d'installation de spécialistes ;
- Vie associative / culture :
 - Opportunité de développer un tiers lieu ;
 - Evaluation des besoins de locaux pour les associations ;
 - Services municipaux ;
 - Etude de faisabilité pour relocaliser les archives municipales.

Ce projet émarge à l'enjeu Attractivité: conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire, dont l'objectif opérationnel est le suivant: renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Le coût de l'étude s'élève à 46 775 € HT, réparti selon ce plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	REPARTITION DU COÛT HT	% arrondi	
Commune de Barr (maître d'ouvrage)	11 694 €	25%	
Région Grand Est	23 387 €	50%	
Collectivité européenne d'Alsace	11 694 €	25%	
TOTAL	46 775 €	100%	

La Commission Centre Alsace et équité territoriale réunie le 8 octobre 2025 a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum 11 694 € correspondant à 25 % du montant des dépenses éligibles.

3. Subvention pour une étude pour la réhabilitation des vitraux classés de la Collégiale Saint-Thiébaut de Thann portée par la Ville de Thann

Depuis plusieurs mois, la Ville de THANN porte aux côtés de la Fondation pour la Sauvegarde de la Collégiale, un projet de restauration des vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaut, immeuble classé depuis 1841 au titre des monuments historiques.

Le patrimoine historique et artistique des vitraux du XVème siècle de la Collégiale constitue un témoignage majeur de l'art médiéval de la peinture sur verre et leur préservation est essentielle pour maintenir cet héritage unique. Ces vitraux font partie du plus vaste ensemble de vitraux du XVème siècle conservé en Alsace, ce qui souligne leur importance dans le patrimoine français. Les vitraux jouent un rôle architectural fondamental, contribuant à l'ambiance lumineuse et à l'esthétique globale de l'édifice. De plus leur conservation permet d'étudier les techniques anciennes de fabrication et de décoration, offrant ainsi des connaissances précieuses aux historiens de l'art et aux restaurateurs. En

outre les vitraux attirent de nombreux visiteurs, renforçant l'attrait touristique et culturel de la région et ayant également un impact positif sur l'économie locale.

Cependant ces œuvres fragiles sont menacés par la pollution, les intempéries et le vieillissement naturel. Malgré les vicissitudes de l'histoire, 60% des vitraux d'origine sont encore présents, une action est requise afin d'éviter une dégradation irréversible.

En accord avec la Commune, la Société des Amis de la Collégiale de THANN a porté un diagnostic estimant les travaux de restauration à 3 682 795 € HT.

Menée en étroite collaboration avec les services compétents de la DRAC, la phase d'étude faisant l'objet de la présente demande de co-financement doit permettre de confirmer le diagnostic à travers les intentions techniques à conduire et définir le budget des travaux de cette opération.

Ce projet s'inscrit dans l'enjeu Attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire dont l'objectif opérationnel est le suivant : soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace.

Le coût de l'étude s'élève à 343 786 € HT, réparti selon ce plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	REPARTITION DU COÛT HT	% arrondi
Ville de Thann (maître d'ouvrage)	107 515 €	31%
Etat (DRAC)	137 514 €	40%
Région Grand Est	68 757 €	20%
Collectivité européenne d'Alsace	30 000 €	9%
TOTAL	343 786 €	100%

La Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller réunie le 5 septembre 2025 a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum 30 000 € correspondant à 8,73 % du montant des dépenses éligibles.

4. Subvention pour l'étude de faisabilité pour la création d'une passerelle transfrontalière piétons et cyclistes portée par la Commune de Rosenau

Le projet vise à réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une passerelle transfrontalière destinée aux piétons et cyclistes, reliant les communes de Kembs et Rosenau en France avec la commune Efringen-Kirchen en Allemagne via l'Île du Rhin.

Les 3 Communes s'inscrivent dans une démarche volontariste de travailler ensemble et de promouvoir la coopération transfrontalière. S'appuyant sur le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière et sa thématique « Bâtir des ponts pour se rejoindre », les 3 Communes ont pour ambition de dynamiser la mobilité douce au sein de ce bassin de vie transfrontalier.

L'étude, d'un coût de 25 000 € TTC, analysera les caractéristiques du site et les spécificités techniques, environnementales et réglementaires propres aux contextes français et allemands.

Ce projet émarge sur les deux enjeux du Contrat de territoire Sud Alsace suivants à savoir : l'enjeu « Environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire » dont l'objectif opérationnel est de « diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité » ainsi que l'enjeu dédié à la « cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace », dont l'objectif opérationnel est d'« améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ».

Le coût de l'étude s'élève à 25 000 € TTC, réparti selon ce plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	REPARTITION DU COÛT TTC	% arrondi
Commune de Rosenau (maître d'ouvrage)	6 667 €	27%
Commune de Kembs	6 667 €	27%
Commune de Efringen-Kirchen	6 666 €	26%
Collectivité européenne d'Alsace	5 000 €	20%
TOTAL	25 000 €	100%

La Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller réunie le 3 octobre 2025 a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 5 000 € correspondant à 20% du montant des dépenses éligibles.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que des Contrats de Territoire Centre Alsace et Sud Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux études portées par la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires, les Communes de Barr, de Thann et de Rosenau,
- d'attribuer, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 52 390 € en vue de la réalisation des études précitées, tel que détaillé en annexe au présent rapport,
- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien modifié, ces subventions pourront être versées selon les modalités suivantes : un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors que le bénéficiaire de l'aide peut justifier des dépenses réalisées à hauteur d'au moins 50% des dépenses éligibles retenues au titre du projet concerné. Le solde, ou en l'absence d'acompte, le montant intégral de la subvention, pourra être versé à la fin de réalisation du projet sur présentation des justificatifs listés dans ledit règlement.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	0013	P063E06	T100	(4292) 65-657358-758	5 696 €
P063	0013	P063E06	T100	(4682) 65-657348-518	11 694 €
P063	0013	P063E06	T100	(1298) 65-657348-312	30 000 €
P063	0013	P063E06	T100	(4997) 65-657348-87	5 000 €
TOTAL				52 390 €	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

6/6